

COMPTE RENDU DU TROISIEME ATELIER PARTICIPATIF SUR LE CENTRE CULTUREL DE BROUSSAIS

Afin de mieux rendre compte des points forts de la discussion, la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris vous présente une synthèse des échanges rédigée sur la base des principales thématiques du débat.

1°) Observations sur le compte rendu de l'atelier précédent

Il est rappelé le souhait de disposer de bâtiments autour de la chaufferie pour des utilisations culturelles spécifiques (techniques modernes par exemple), d'élargir le parvis et de ne pas implanter de bâtiments de 11 étages à proximité immédiate de l'équipement culturel.

La Ville indique que l'objet de l'atelier ne porte pas sur l'ensemble de l'opération d'aménagement mais uniquement sur le bâtiment de l'ancienne chaufferie. L'arrière du bâtiment ne fait pas partie de l'emprise destinée au centre culturel, contrairement au parvis. L'ouverture de l'équipement s'effectuera donc sur le parvis côté rue Didot.

Un programme de logements est prévu à l'arrière du centre culturel mais il ne s'agit en aucun cas de réaliser des tours. L'utilisation du foncier doit se faire dans le plus grand discernement.

La Ville précise également, que la volumétrie et la distance des bâtiments de logements seront pris en considération afin de penser le fonctionnement du lieu culturel et la réalisation du programme de logements de façon harmonieuse.

Les participants ré expriment leur souhait de réunir les 3 ateliers participatifs thématiques afin de permettre une confrontation et une synthèse des points de vues exprimés.

La Ville indique qu'une réunion publique clôturant la première phase de concertation aura lieu au début de l'année 2010. Elle reprendra les résultats des trois ateliers participatifs.

Les participants regrettent cependant que cette synthèse des ateliers ne soit pas prévue formellement pour permettre une vision globale de l'opération dont la Chaufferie devrait constituer un élément structurant.

Le planning de la deuxième phase de la concertation sera présenté lors de la réunion publique.

2°) Présentation du programme de l'opération

Sur la base des contributions transmises par les participants des ateliers, la Ville présente l'esquisse du programme. L'opération se déroulera en 2 phases :

- 1^{ère} tranche : préfiguration de l'équipement avec un aménagement simple et fonctionnel : le projet comprendra quelques ateliers de taille variable, un lieu d'exposition et de convivialité, un espace de travail et de présentation, et des locaux de service et logistique.
- 2^{ème} tranche : utilisation de l'intégralité du volume avec création de nouveaux espaces.

Le programme proposé résulte également des diagnostics techniques et architecturaux, du bâtiment et de contraintes financières. La 2^{ème} tranche ultérieure permettra d'en développer les capacités.

La Ville présente alors le produit des études et diagnostics techniques réalisés :

- Pour la structure, elle confirme la bonne qualité du bâtiment. Cependant certains travaux seront impératifs dès la 1^{ère} tranche (exemple : chaudière) ;
- En matière acoustique, le bâtiment présente un degré d'isolement très faible auquel il ne peut être remédié sans travaux lourds et onéreux. Dans un premier temps, l'utilisation des espaces devra donc être adaptée à cette contrainte.

A ces deux exigences, doivent également s'ajouter les prescriptions du plan climat, ainsi que celles relatives à la sécurité du public vis-à-vis du risque d'incendie et l'accessibilité aux personnes handicapées.

Demandes formulées sur les aspects techniques du bâtiment

- **Maintien de la voûte :**
Une isolation simplifiée sera mise en place en 1^{ère} tranche. Cela implique de masquer, au moins partiellement la vue de la voûte. Lors du marché de maîtrise d'œuvre, il est possible que le prestataire propose des solutions économiques pour préserver cette transparence. En seconde tranche, un dispositif pérenne permettra de mettre la voûte en valeur.
- **Modularité des espaces d'ateliers :**
Pour être efficace il faut que l'aménagement soit de très bonne qualité ce qui peut au final s'avérer coûteux.

3°) Débat sur l'identité du lieu

Principaux points de débat :

- La discussion ne doit pas se limiter à la définition d'un projet architectural mais porter sur la définition d'un programme et d'une réelle identité pour ce lieu ;
- La nature des relations entre les artistes professionnels et amateurs ;
- Le rôle et l'apport des artistes professionnels dans l'équipement ;
- L'idée d'un pôle rayonnant ;
- L'insertion du lieu dans le quartier ;
- La différenciation de cet équipement avec les centres d'animation.

La Ville indique que, si le lieu est avant tout dédié aux pratiques amateurs, il n'y a pas d'opposition entre amateurs et professionnels. Ces derniers seront associés aux activités du centre, à travers des projets. L'objectif est de mettre à disposition d'amateurs, parvenus à l'autonomie artistique (à la différence des centres d'animation), des moyens leur permettant de réaliser leur projet, en y associant des professionnels, et ceci en tenant compte de la spécificité du quartier.

Le cahier des charges qui définira les obligations du gestionnaire du lieu précisera les objectifs à atteindre en la matière.

4°) Echanges sur le fonctionnement et le mode de gestion du centre culturel

La question du rôle de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs par rapport au lieu est alors posée.

La Maison des Pratiques Artistiques Amateurs intervient comme un centre de ressources permettant une large palette d'interventions. Elle constitue également un lieu de diffusion. Elle passe commande de créations à des professionnels, qui les réalisent avec le concours d'amateurs.

Les participants insistent sur le lien que le nouvel équipement doit tisser avec les autres structures du quartier et sur les synergies à opérer.

Le centre social Didot s'interroge ainsi sur le rôle et le lien qu'il pourra tisser avec l'équipement culturel. Il souhaite que ses usagers puissent y avoir leur place.

Il est aussi demandé comment les amateurs non structurés pourront accéder au lieu.

Il est ensuite indiqué que la démolition du bâtiment Didot risque de produire des nuisances sonores pour l'usage du nouveau parvis. Il est cependant noté que la justification de la démolition Didot ne paraît pas avérée alors que son maintien permettrait de disposer d'un espace intérieur protégé. L'installation de structures temporaires sur le parvis peut également générer des nuisances.

Les participants regrettent que les questions de gestion et de fonctionnement de l'équipement ne soient pas abordées lors de cet atelier. En effet, ils estiment que le projet doit précéder le lieu. Ils s'interrogent sur la façon dont ils pourront être associés à la rédaction du cahier des charges qui servira de base au choix du futur gestionnaire.

La Ville indique qu'un appel à projet sera lancé pour sélectionner un gestionnaire du lieu (médiateur culturel). Pour ce faire, un cahier des charges précis sera élaboré par la Ville et soumis pour consultation au groupe de travail. Il fixera le cadre de travail du futur gestionnaire ainsi que les acteurs incontournables du quartier. Il appartiendra ensuite au médiateur culturel retenu, d'animer le lieu et de définir les modalités des actions qui seront organisées dans et avec le quartier.

Les participants souhaitent que ce cahier des charges soit innovant :

- Modalité de participation des artistes aux activités du lieu ?
- Marge de manœuvre sur l'élaboration du cahier des charges ?

En conclusion, plusieurs participants souhaitent souligner qu'au terme de ces trois ateliers, la définition d'un équipement spécifique pour le quartier ne leur paraît pas aboutie. Ils estiment que les attentes sociales et culturelles exprimées ne sont pas explicitement transcrites dans le programme proposé.

Ils souhaitent que la Ville soit claire sur les modalités de suivi de ce projet ainsi que sur les marges de manœuvre réelles des habitants et des associations.

Un atelier de restitution sera organisé afin de poursuivre ces échanges en présence des élus.